



FÉDÉRATION DES CHAMBRES
DE COMMERCE DU QUÉBEC

LE RÉSEAU DES RÉSEAUX



RAPPORT
D'ACTIVITÉS
2003-2004

NOTRE MISSION

Promouvoir la liberté d'entreprendre qui s'inspire de l'initiative et de la créativité afin de contribuer à la richesse collective en coordonnant l'apport du travail de tous.

NOTRE VISION

Positionner la FCCQ comme le regroupement incontournable des intérêts d'affaires sur l'échiquier socio-économique et politique du Québec.

NOS OBJECTIFS

Grandir comme leader des intérêts d'affaires avec une approche nouvelle, réconciliant la prospérité et la responsabilité sociale.

Grandir comme organisation qui sait allier les intérêts du plus grand nombre d'entreprises, créant la solidarité autour d'enjeux macro-économiques, en s'appuyant sur l'information et l'éducation.

Grandir comme véritable fédération qui rayonne par sa force et sa vision et qui s'adapte, par le partenariat et les services à ses clientèles.

<i>Le mot du président du conseil</i>	2
<i>Le mot de la présidente</i>	3
<i>La vision économique d'un réseau d'affaires</i>	4
<i>Les interventions publiques</i>	6
<i>Le nouveau modèle d'affaires</i>	10
<i>Le Corridor Québec – New York</i>	11
<i>Les Mercuriades 2004</i>	13
<i>Les publications</i>	15
<i>Le congrès annuel</i>	16
<i>Les partenariats</i>	17
<i>La structure de l'organisation</i>	18
<i>Les services professionnels et les avantages commerciaux</i>	20

LE MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL



De Jonquière à Gatineau !

Déjà une année s'est écoulée depuis le congrès de Jonquière. Année mouvementée, au cours de laquelle nous avons axé nos actions sur les orientations établies lors de ce congrès et qui, dorénavant, constituent notre plan d'action stratégique 2004-2008.

À titre d'exemple, soulignons les modifications à l'article 45 du *Code du travail* pour lesquelles le gouvernement a retenu substantiellement la proposition de la Fédération, donnant ainsi un signal clair aux entreprises sur sa volonté d'améliorer leur capacité de compétitionner dans un contexte de mondialisation.

Mentionnons également la mise en place des Conférences régionales des élus (CRÉ) où la FCCQ, avec l'appui des chambres locales, a su démontrer que les chambres de commerce, partout sur le territoire du Québec, sont les représentantes incontournables des gens d'affaires et qu'à ce titre, les élus se doivent de les interpeller. Actuellement, dans plusieurs régions administratives, les chambres locales jouent un rôle actif dans ces organismes.

De plus, la perspective d'un premier partenariat privé-public pour la promotion des fonds de capital de risque (FIER) illustre bien cette reconnaissance de notre rôle de représentant incontournable des gens d'affaires.

La consolidation de notre réseau, le réseau des réseaux, tant au niveau des chambres locales qu'à celui des membres corporatifs fut également au cœur de notre action tout au long de cette année.

En définitive, dans un contexte où l'économie québécoise fait face à beaucoup de turbulences, l'ensemble des activités et des prises de position de la Fédération, au cours de la dernière année, a contribué au maintien de conditions favorables à la promotion de la liberté d'entreprendre et au développement économique du Québec.

En terminant, je tiens à remercier les membres du conseil d'administration et, plus particulièrement, ceux du bureau de direction pour leur implication constante et leur collaboration.

Félicitations aussi à la petite équipe de la Fédération qui, avec peu de moyens, réalise un travail impressionnant. Chapeau également à notre présidente-directrice générale qui, en à peine un an, a saisi le pouls du mouvement et lui a donné une direction claire.

Merci enfin à tous les bénévoles et permanents à travers le Québec qui, par leur implication et leur travail, font du mouvement des chambres le réseau des réseaux.

Finalement, merci à vous tous de m'avoir donné l'occasion d'assumer ce mandat pour lequel je peux dire, je crois : mission accomplie.

Le président du conseil,

André Tremblay

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



2003-2004 aura été une année charnière pour la FCCQ. D'abord une année où nous avons pris le temps d'un diagnostic fouillé, courageux, éclairé par un sondage mené par la firme Baromètre auprès de nos membres. De celui-ci, nous avons dégagé une vision commune qui s'oriente vers des objectifs ambitieux et qui s'appuie sur des orientations engageantes. Il s'agit de développer une vision économique du Québec et de mobiliser, animer, consulter nos membres pour établir un nouveau modèle d'affaires afin de mieux les servir. Si dessiner l'avenir est emballant, la mise en œuvre constitue le réel défi.

Au terme de cette première année de mandat, je suis fière de pouvoir affirmer que l'implantation de notre plan d'action stratégique An 1 s'est déroulée selon notre planification. Vous pourrez constater au fil des chapitres l'agenda ambitieux que nous avons maintenu grâce à la collaboration de tous.

L'élaboration de notre vision économique du Québec, nos interventions publiques et nos activités démontrent une année riche en actions continues. Mais 2003-2004 fut aussi une période d'intenses changements, de reconstruction au cours de laquelle nous avons jeté les bases de notre positionnement, de notre volonté comme fédération. Des départs, des arrivées, une nouvelle structure organisationnelle, un déménagement, une réallocation des ressources, de nouveaux comités impliquant nos membres tant permanents et élus des chambres locales que corporatifs. Tout cela en développant de nouvelles manières de faire, en misant sur une collaboration accrue de notre réseau, en travaillant plus étroitement sur nos enjeux, en équipe, avec les chambres locales.

La tournée régionale s'est avérée à cet égard une occasion importante dans l'établissement d'un meilleur dialogue qui nous permettra collectivement de mieux défendre les intérêts d'affaires, c'est-à-dire les intérêts de nos membres. Tout cela et bien davantage comme les prochaines pages vous le rappelleront.

Toutes ces réalisations, nous les devons à un travail dévoué, compétent et persévérant de l'équipe de la Fédération et des bénévoles qui offrent généreusement temps, expertise et contribution financière afin de servir les objectifs que nous poursuivons ensemble.

De manière toute particulière, vous me permettez, en cette première année, de remercier l'équipe de la Fédération qui m'a accueillie chaleureusement et offert son accompagnement attentif, les membres du bureau de direction et du conseil d'administration qui m'ont fait confiance, à ceux qui au cours de l'année ont su m'appuyer patiemment dans mon immersion; au président du conseil, M^e André Tremblay, qui a su prendre la relève de son prédécesseur et a su poursuivre mon éducation en insufflant une perspective, une âme habitée du dynamisme émanant des régions et permettre l'éclosion de notre rôle incontournable de réseau des réseaux.

Au moment de mettre sous presse, nous abordons l'année 2004-2005. De nouveaux défis nous attendent, mais surtout celui, avec de nouvelles bases et de nouveaux moyens financiers, d'occuper notre place de façon plus visible afin de mieux servir les intérêts de nos membres.

Au plaisir de cette nouvelle année,

La présidente,

A handwritten signature in black ink, reading 'Françoise Bertrand'. The signature is fluid and cursive, with the first name 'Françoise' written in a larger, more prominent script than the last name 'Bertrand'.

Françoise Bertrand

LA VISION ÉCONOMIQUE D'UN RÉSEAU D'AFFAIRES

La Fédération des chambres de commerce du Québec est le leader incontournable de l'échiquier socio-économique du Québec. Ce rôle tire son origine d'une vision que nous avons clarifiée et articulée par notre plan d'action stratégique autour de trois thèmes.

LA CROISSANCE DE L'ENTREPRISE PRIVÉE

Soutenir l'entrepreneurship

Selon le *Global entrepreneurship monitor*, les capacités entrepreneuriales et l'existence de modèles entrepreneuriaux sont les deux variables les plus susceptibles d'expliquer la création et l'essor des nouvelles entreprises. Or, seulement 7,6 % des adultes québécois souhaitent créer une entreprise dans les trois prochaines années, soit près de deux fois moins de gens que dans l'Ouest. De plus, le Québec accuse un retard au niveau des modèles entrepreneuriaux avec une proportion de l'ordre de 25,4 %, comparativement à 41,6 % et 36,0 % pour l'Ouest et l'Ontario.

Créer davantage d'entreprises

Les PME sont des **moteurs de création de richesse**. En 2002, on comptait environ 230 900 PME québécoises. Elles sont responsables de 90 % des emplois créés durant cette année (source : TAKTIK). Toutefois, le Québec enregistre un faible **taux de conversion** de petite à moyenne entreprise. Ceci explique, en partie, que les moyennes entreprises ne représentent que 2 % de l'ensemble des entreprises québécoises contre 5 % aux États-Unis (source : TAKTIK). Depuis 10 ans, il se crée annuellement environ 35 000 entreprises au Québec. Toutefois, au Québec, le **taux de création** est en décroissance (14,8 % en 1998 contre 21 % en 1984), alors qu'en Ontario, il se maintient aux alentours de 16 % (source : MDERR).

Accroître le taux de survie des entreprises

Le Québec affiche un **taux de survie** légèrement inférieur à celui du Canada parce que la probabilité de survie, de la première année à la deuxième année d'existence, est plus faible au Québec (un écart de 2,1 %). Pour l'ensemble des entreprises, le **taux de survie** diminue rapidement au cours des trois premières années d'existence, passant de 75,2 % après un an à 58,8 % après deux ans, à 35,3 % après 5 ans et à 19,8 % après dix ans (source : MDERR). Il faut favoriser le développement de **nouvelles compétences** chez les dirigeants de petites entreprises, notamment, en matière de planification de la croissance et de commercialisation de leur produit.

Stimuler l'investissement privé domestique et étranger

La baisse de la **productivité** relative du Québec s'explique notamment par un taux d'investissement privé moins élevé que chez nos partenaires commerciaux. Entre 1998 et 2003, les **investissements privés** au Québec ont augmenté de 25,2 % contre 21,6 % en Ontario et 20,6 % dans le reste du Canada. Toutefois, un écart persiste toujours. En 2003, le Québec n'a bénéficié que de 17,9 % des investissements privés au Canada (17,2 % des capitaux étrangers investis) alors que le PIB québécois représentait environ 20,9 % du PIB canadien. Cet écart représente annuellement plus de 5,3 milliards \$ non investis (source : ISQ).

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES RÉGIONS

Éveiller les forces vives en région

La Fédération soutient les efforts en ce sens et reconnaît la nécessité d'animer et de contribuer à un **changement de culture** en aidant les entreprises et les régions à se prendre en main, à décider de leurs choix et à investir dans leur devenir en faisant appel tant à l'investissement privé qu'à l'appui financier de l'État. À Rouyn-Noranda, la création du **Club Défi** a permis le développement d'une douzaine de projets et contribué à la création de 300 nouveaux emplois avec un potentiel à maturité de 800 emplois. Devant la fermeture de l'usine Whirlpool, les milieux économiques de Montmagny se sont mobilisés pour la formation d'un comité de relance et les chambres de commerce locales travaillent actuellement à la création d'un fonds d'initiative régional.

Politique énergétique

L'énergie ne peut être réduite à une stricte question de sécurité. En dépit de l'importance de cette question, l'énergie a toujours été un moteur de développement et de prospérité économique dans la société industrielle.

Allier toutes les ressources disponibles dans une perspective de développement durable tout en s'assurant que ces mêmes ressources nous favorisent par rapport à d'autres pays à l'heure d'une concurrence décuplée par la mondialisation : voilà le défi du 21^e siècle. La FCCQ souhaite travailler à l'actualisation d'une politique énergétique pour le Québec mais en faisant entendre clairement la voix des intérêts d'affaires.

Réduire les rigidités du travail

Au fil des ans, le Québec s'est doté d'un ensemble de règles et de normes du travail qui ont pour effet d'accroître le coût de la main-d'œuvre et, par le fait même, de réduire la compétitivité de nos entreprises. Par exemple, l'assujettissement de la machinerie de production à la *Loi R-20* s'est traduit par une hausse de 15 % à 30 % des coûts de main-d'œuvre. Par ailleurs, l'excédent des coûts engendrés par l'assujettissement augmente dès que le projet s'alourdit, sort des régions urbaines centrales ou tombe sous le coup d'un horaire non standard.

Susciter l'émergence de nouveaux partenariats

En 2002, les exportations internationales à destination des États-Unis ont totalisé 53,4 milliards de dollars. Les états de la région Atlantique et l'État de New York, plus précisément, ont accaparé respectivement 24 % et 14,6 % de ces exportations. Le Québec était la seule province à ne pas faire partie d'organisations de corridors de commerce jusqu'à ce que la Fédération des chambres de commerce du Québec

conclue, en 2001, une entente créant un premier corridor de commerce, le Corridor Québec – New York. Des comités d'action, un sommet annuel sur la frontière et un sommet économique annuel ont été mis en place en collaboration avec les gouvernements pour susciter l'émergence et l'essor de nouveaux partenariats. Depuis la signature de cette entente, plus de 80 millions de dollars ont été engagés par les différents gouvernements dans l'axe routier 87-15 et son poste frontalier.

Faciliter la transition vers l'économie du savoir

Selon l'INRS, l'un des objectifs des communautés des régions est d'accroître les activités riches en savoir de manière à compenser la chute de certaines activités plus traditionnelles. Les nouvelles technologies de l'information donnent aujourd'hui aux entreprises, aux institutions et aux consommateurs des régions, un accès plus aisé et moins coûteux à l'information. Toutefois, encore trop d'entreprises ne sont pas branchées ou ne sont pas connectées par le biais de réseaux électroniques. L'heure n'est plus seulement aux « villages branchés » mais aussi aux entreprises branchées et « réseautées ».

DES FINANCES PUBLIQUES ASSAINIES

Arrimer la formation et les besoins des entreprises

Une enquête du Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (CETECH) montre que près de 20 % des établissements qui ont effectué des embauches ont déclaré avoir rencontré des difficultés lors du recrutement. Par ailleurs, environ 7 % des établissements consultés ont déclaré avoir des postes vacants de longue durée (quatre mois et plus). Cette proportion atteint près de 17 % pour les établissements situés en région. Selon l'INRS-UCS, le deuxième grand problème souligné de façon répétée par les entrepreneurs de régions étudiées est celui de l'accès à la main-d'œuvre qualifiée.

Améliorer l'environnement et le climat d'affaires

Il faut réduire le fardeau réglementaire et le nombre de règles et de normes qui freinent l'investissement privé et le développement économique. Il est nécessaire d'améliorer la gestion courante des règlements et d'inculquer à l'appareil gouvernemental une préoccupation « entreprise ». Il faut toutefois aller au-delà et modifier les lois, les règlements et normes du travail qui ne permettent pas actuellement de fournir aux entreprises québécoises les conditions pour maintenir leur compétitivité dans le contexte nord-américain. Le gouvernement doit donc faire davantage dans l'assouplissement des rigidités du travail et dans la diminution du fardeau réglementaire pour les entrepreneurs, les petites et moyennes entreprises.

Recourir davantage au partenariat public-privé (PPP)

Le partenariat public-privé permettra au gouvernement de réaliser d'importantes économies en raison de coûts d'exploitation plus faibles, d'un partage de risque entre l'État et l'entreprise privée et d'une réalisation plus efficace de la livraison de services. Selon les évaluations faites par le ministère des Finances du Royaume-Uni, le PPP a permis de réaliser des projets majeurs d'infrastructures sans dépasser le coût assumé par le secteur public et ce, dans le respect des échéanciers dans 88 % des cas. Plus précisément, l'étude des huit premiers projets de concessions routières au Royaume-Uni a montré une réduction de coûts de 15 % (source : IPPP).

LES INTERVENTIONS PUBLIQUES

La liberté d'entreprendre et le dynamisme économique de toutes les régions du Québec sont des principes directeurs défendus depuis des années par la Fédération. Mais il importe que notre vision économique s'incarne par des interventions publiques.

Mobilisation, animation et consultation

Les interventions publiques de la Fédération visent à exprimer la voix des entreprises créatrices d'emplois, des entrepreneurs et des gens d'affaires lors de l'élaboration de politiques et d'instruments en matière de développement économique sectoriel, régional ou national. Prenant appui sur un important réseau de chambres de commerce bien implantées et actives dans leur collectivité, et sur un membership corporatif engagé, la FCCQ anime et consulte son réseau, ce qui permet une mobilisation énergique autour d'interventions ciblées.

Ainsi, en concertation avec ses membres, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), en continuité avec les démarches déjà initiées, a multiplié ses interventions sur tous les projets de loi ou documents de consultation susceptibles de modifier la législation du travail et d'avoir un impact sur la vitalité des entreprises et de la vie économique du Québec.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

UNE VÉRITABLE DÉCENTRALISATION DES STRUCTURES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
(Projet de loi 34)

Stimuler le développement économique de chacune des régions

En réaction préliminaire au Projet de loi 34, déposé par le gouvernement du Québec, la Fédération des chambres de commerce du Québec s'est réjouie de l'initiative du gouvernement qui propose une véritable décentralisation des structures de développement économique.

La FCCQ s'est dite toutefois déçue et préoccupée par l'absence de dispositions octroyant une participation obligatoire et significative des représentants du milieu des affaires au sein des structures de développement économique local, surtout dans la mesure où les mandats confiés aux CLD sont de nature essentiellement économique.

De plus, la FCCQ a mené une tournée régionale de consultation, qui a résulté dans la formulation de deux demandes principales. D'abord, la tenue d'une commission parlementaire au cours de laquelle, avec les chambres locales, la FCCQ pourrait suggérer au gouvernement des modalités pour modifier les règles de gouvernance prévues. Ensuite, de pouvoir accentuer la présence des milieux économiques au sein des CLD et intégrer la vision des créateurs d'emplois au plan de développement économique. Ces demandes ont été refusées par le gouvernement. À défaut de la tenue d'une commission parlementaire, la Fédération et les chambres locales et régionales entendent continuer à s'exprimer fortement sur ce dossier et à intervenir énergiquement, auprès des élus locaux et régionaux, afin de s'assurer que ces derniers nomment des gens d'affaires au sein des conseils d'administration et des instances chargées du développement économique, plus particulièrement les CLD. L'action vigoureuse des chambres et de la Fédération dans la conduite de ce dossier en changement, aura permis de nommer plusieurs chambres au sein des nouvelles instances, et de s'assurer que l'instauration de cette nouvelle loi reflète bien les actions pertinentes à implanter dans les différents milieux.

Enfin, la Fédération et les chambres de commerce locales et régionales, demeureront vigilantes afin d'obtenir une meilleure représentation de leurs intérêts d'affaires et pour mesurer les impacts découlant des nouvelles structures implantées.

RÔLE DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS DANS LE CAPITAL DE RISQUE (Rapport Brunet)

Développer la culture du capital de risque

Suite au rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque (le « Rapport Brunet »), la Fédération des chambres de commerce du Québec a mis sur pied un groupe de travail composé de représentants d'entreprises, de l'industrie du capital de risque et des chambres de commerce de plusieurs régions, en vue de lui permettre de commenter ce rapport et de présenter quelques éléments susceptibles d'accroître les retombées positives des initiatives proposées. Ceci a donné lieu à la présentation d'un mémoire en commission parlementaire.

La FCCQ a souligné à cette occasion l'importance de développer davantage la culture du capital de risque, de favoriser l'arrimage entre l'offre et la demande de capital et de revoir certains éléments de la réglementation liée aux valeurs mobilières et à la fiscalité encadrant l'investissement privé. La Fédération a souhaité contribuer à l'information nécessaire aux entreprises afin de comprendre le fonctionnement de l'industrie du capital de risque, de soutenir les investisseurs de petite taille et de les réunir autour de projets d'investissement et de développement économique durable dans leur région.

De plus, la Fédération a proposé un projet de partenariat qui s'inspire de la capacité à mettre à contribution la force et l'étendue d'un réseau d'affaires, ce qui devrait favoriser la réussite du Fonds d'intervention économique régional, le FIER. Le projet proposé est unique en ce qu'il favorise une action régionale de chambres de commerce solidement implantées dans chacune des régions administratives. Ce dernier permet aussi un cadre d'implantation uniforme avec une appli-

cation sur mesure par région. Enfin, ce projet propose un processus d'évaluation favorisant le meilleur arrimage possible entre les investissements et les vecteurs de développement durable pour une région.

INFRASTRUCTURES

(Parachèvement des autoroutes)

Des tronçons vitaux pour le développement de nos entreprises

Le parachèvement des principaux axes routiers a déjà fait l'objet de maintes batailles menées par la FCCQ et par plusieurs chambres de commerce, en particulier la Chambre de commerce de la Rive-Sud.

La Fédération des chambres de commerce du Québec a salué le projet de parachèvement de l'autoroute 30, un atout majeur pour l'économie du Québec. C'est avec grande satisfaction que la FCCQ accueillait, le 26 mai 2004, l'adoption des décrets qui devraient permettre au ministère des Transports du Québec de mettre en place le processus de parachèvement de l'autoroute 30. Pour la Fédération, il est temps plus que jamais de compléter les principaux tronçons routiers et d'éliminer ce qui constitue un frein au développement économique des régions éloignées de la région métropolitaine et qui a des répercussions pour l'ensemble du Québec.

« Au lendemain du sommet qui a réuni le premier ministre du Québec et le gouverneur de l'État de New York le 13 mai dernier, la Fédération des chambres de commerce du Québec ne peut que se réjouir de l'annonce faite par le ministre des Transports, M. Yvon Marcoux. Cet itinéraire est stratégique pour le transport de marchandises vers nos principaux marchés d'exportation, particulièrement vers l'État de New York avec lequel nous travaillons efficacement au succès du Corridor Québec – New York », déclarait Mme Françoise Bertrand, présidente de la FCCQ. De plus, la FCCQ s'est dite ravie que le gouvernement ait recours au partenariat public-privé pour la réalisation du tronçon ouest entre Châteauguay et Vaudreuil-Dorion. « Le partenariat public-privé permettra au gouvernement de réaliser d'importantes économies en raison de coûts d'exploitation plus faibles, d'un partage de risque entre l'État et l'entreprise privée et d'une réalisation plus efficace des travaux », a précisé Mme Bertrand.

En outre, la FCCQ a demandé au gouvernement de mettre les efforts et les ressources nécessaires pour accélérer la réalisation des

travaux de manière à rendre le tronçon accessible le plus rapidement possible. Selon Françoise Bertrand, « chaque mois de retard privera l'économie québécoise d'une infrastructure vitale pour le développement et la compétitivité de nos entreprises ». La Fédération a rappelé qu'une autoroute 30 non complétée se traduit par des pertes économiques de plusieurs centaines de millions de dollars par année. Ceci résultant, notamment, du détournement de camions lourds sur les ponts, de l'usure prématurée des chaussées et structures et de la congestion et du blocage de l'ensemble des voies d'accès vers Montréal.

Enfin, la FCCQ a indiqué qu'elle suivra avec grand intérêt chacune des étapes de la réalisation du projet de parachèvement de l'autoroute 30 et qu'elle n'hésitera pas à alerter et à mobiliser le milieu des affaires pour tout retard ou délai injustifié. Selon la FCCQ, il en va de l'intérêt économique du Québec.

TRANSPORT RÉGIONAL

Développer le transport aérien régional

La restructuration de l'industrie du transport aérien s'est traduite par l'abandon de services et par un accroissement des préoccupations des usagers vis-à-vis du coût des services et de leur qualité.

Dans le but de soutenir les efforts des communautés et des gouvernements pour favoriser le développement économique et social de toutes les régions du Québec, la Fédération écrivait en août 2004, au ministre des Transports pour lui faire part de la nécessité de tracer un premier bilan de l'entente triennale avec la compagnie Air Canada. Ceci, afin d'évaluer rigoureusement et d'apprécier correctement ses effets sur la qualité et le coût du transport aérien vers les régions ciblées et ce, même si l'entente ne se termine qu'en 2006.

La FCCQ a également souligné l'importance pour le ministère des Transports d'amorcer rapidement la réalisation d'un tel bilan et, le cas échéant, de le rendre public le plus tôt possible.

Finalement, dans le cadre des travaux du Comité Action Régions-Ressources, la Fédération soutient l'initiative de développement du transport aérien régional en travaillant à la mise sur pied du projet Partenaires axé sur l'aviation régionale. La FCCQ a amorcé des discussions avec le Conseil des aéroports régionaux et les différentes instances politiques municipales.

CONTRE LA TAXE SUR LE STATIONNEMENT

La FCCQ a participé à la Coalition d'affaires contre la taxe sur le stationnement. En décembre 2003, la Fédération faisait parvenir une lettre au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, exprimant son grand étonnement quant au fait que le gouvernement étudie et considère l'octroi d'un pouvoir de taxation sur les espaces de stationnement pour les villes de 100 000 habitants et plus au Québec comme mesure de financement pour les services de transport en commun. La Fédération considère la taxe sur le stationnement comme une taxe foncière déguisée.

En outre, la FCCQ considère qu'une taxe sur le stationnement imputerait un fardeau démesuré aux propriétaires immobiliers non résidentiels et aux utilisateurs de stationnements des centres-villes, en plus de diminuer grandement l'attrait des ces derniers, les loisirs et la consommation.

Enfin, la Fédération a demandé à rencontrer le ministre afin de discuter de ses appréhensions et des intentions du gouvernement dans ce dossier. La FCCQ a également participé à une conférence de presse organisée par la Coalition ainsi qu'aux consultations prébudgétaires du ministère des Finances du Québec en février 2004.

ÉDUCATION

L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Un puissant outil de développement des collectivités

En mai dernier, la Fédération intervenait et prenait position dans le cadre des consultations sur l'avenir de l'enseignement collégial.

La présidente de la Fédération, madame Françoise Bertrand, a profité de l'occasion pour signaler les points forts et les défis futurs que l'enseignement collégial devra relever. La Fédération, forte de son rayonnement dans chacune des régions du Québec, a fait valoir que les institutions d'enseignement, notamment les cégeps, sont à la fois des lieux de connaissances et de savoir; des pôles de rétention et d'enracinement des populations, mais aussi des partenaires importants dans le développement économique des communautés.

La Fédération a indiqué toutefois, que le gouvernement serait mal avisé de démanteler l'une ou l'autre des composantes du réseau de l'éducation. La FCCQ s'est dite surtout intéressée par l'utilisation optimale des moyens mis à la disposition des citoyens et de leur région en termes d'éducation pour tirer le meilleur parti des structures en place. Elle a préconisé plus de souplesse dans le fonctionnement et la gestion des cégeps. La FCCQ a aussi interpellé les commissions scolaires, les cégeps et les universités pour qu'ils accentuent leur collaboration et agissent comme de véritables partenaires en vue d'améliorer leur offre de services directe ou indirecte aux citoyens et aux entreprises.

Enfin, la Fédération a fait valoir que c'est seulement par une approche globale et une vision d'ensemble du réseau de l'éducation que le Québec pourra améliorer l'offre de services et l'adapter davantage aux besoins des citoyens et des entreprises. Et ce, « pour le bénéfice de la clientèle étudiante et de la population de chacune des régions, le tout en tenant compte de nos ambitions et de notre richesse collective. Tous les acteurs du réseau de l'éducation doivent se sentir interpellés et le ministère de l'Éducation doit jouer un rôle important de rassembleur dans cette approche de prise en charge plus collective du système d'éducation ».

LOIS DU TRAVAIL

LE RETOUR D'UN JUSTE ÉQUILIBRE PLUTÔT QUE LA CATASTROPHE APPRÉHENDÉE

(Projet de loi 31 sur la sous-traitance modifiant l'article 45 du *Code du travail*)

Pour la Fédération des chambres de commerce du Québec, le projet de loi modifiant l'article 45 du *Code du travail*, qui définit de nouvelles règles en matière de sous-traitance, permettra de rétablir l'équilibre pour négocier les modalités de cette forme d'organisation du travail, mettant ainsi le Québec au même niveau que les autres provinces canadiennes. Présentant ses commentaires et son analyse du projet de loi devant la Commission de l'économie et du travail, la FCCQ s'est dite très satisfaite de ce projet de loi, en soulignant, par ailleurs, que la grogne syndicale était loin d'être justifiée puisque le projet de loi ne brimera nullement les droits des travailleurs.

Selon Mme Françoise Bertrand, présidente de la Fédération, « Il était inconcevable que, dans une perspective d'économie ouverte et mondialisée, les entreprises québécoises

qui doivent recourir à la sous-traitance soient régies par un encadrement plus contraignant que leurs principales concurrentes, que ce soit au Canada ou ailleurs en Amérique du Nord et ce, à cause de nombreux dérapages jurisprudentiels. Dans ce contexte, les milieux économiques doivent se réjouir de voir le Projet de loi 31 redonner aux entreprises québécoises des outils essentiels à l'accroissement de leur capacité de se mesurer à la concurrence, afin qu'elles puissent continuer d'évoluer ». Selon la FCCQ, le projet de loi envoie, en fait, un signal clair que le gouvernement du Québec veut instaurer un climat d'affaires plus souple et mieux adapté aux réalités économiques contemporaines.

La Fédération a par ailleurs souligné que le discours des principales centrales syndicales, qui clament haut et fort que le Projet de loi 31 annonce une « catastrophe nationale », est nettement alarmiste. Les modifications proposées par le gouvernement permettront, en fait, de redonner aux parties la maîtrise d'œuvre de leurs négociations collectives pour déterminer, sans pressions réglementaires obsolètes, les contours qu'elles voudront bien donner à leur organisation du travail, selon les particularités de leur entreprise et, surtout, selon la conjoncture particulière du marché et de la concurrence.

En effet, ce dossier important s'inscrit dans la dynamique d'une longue bataille. Mme Bertrand a souligné que « bien que le Québec ait amélioré sa performance économique, il demeure que notre taux de chômage est toujours plus élevé qu'en Ontario, que notre part des investissements privés est toujours plus faible et que nous accusons un déficit de productivité marqué. Un assouplissement de l'encadrement réglementaire permettra d'aspirer à une meilleure vitalité économique pour augmenter la création d'emplois, accroissant le niveau de vie et la richesse collective, dans toutes les régions du Québec ».

ÉQUITÉ SALARIALE

À la défense des petites et moyennes entreprises

L'an dernier, la Fédération présentait ses commentaires devant la commission parlementaire qui étudiait le rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur l'équité salariale* dans les entreprises de 10 à 49 personnes salariées, afin de faire valoir son point de vue et celui de ses membres. Compte tenu des impacts de cette loi sur les petites et moyennes entreprises, la FCCQ est attentive au dossier de l'équité salariale, au développement des nouvelles réglementations

et aux efforts de la Commission de l'équité salariale pour en adoucir les effets sur les entreprises québécoises. Rappelons que la FCCQ a demandé au gouvernement de soustraire les entreprises de cette taille à l'application de cette loi ou, à tout le moins, d'en assouplir les règles et de reporter son échéance au 21 novembre 2005.

Au printemps, la Fédération intervenait auprès de la Commission de l'équité salariale et soulevait certaines anomalies du progiciel promu par la Commission. La FCCQ est intervenue pour demander que ce progiciel soit corrigé ou retiré, de façon à ne pas accroître les coûts des petites et moyennes entreprises pour se conformer à la législation.

FISCALITÉ ET FINANCES PUBLIQUES

LES BUDGETS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Changements de cap

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES DU MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC

Des mesures favorables au développement des entreprises

Le 24 février 2004, la Fédération rencontrait le ministre Yves Séguin dans le cadre de ses consultations prébudgétaires. La Fédération lui a communiqué deux messages principaux. D'une part, la FCCQ appuie fortement la révision du rôle et du mode d'intervention de l'État entreprise par le gouvernement et, d'autre part, propose des mesures visant à favoriser le développement des entreprises. La Fédération a aussi fortement appuyé toutes mesures visant un plus grand recours à des partenariats public-privé. Quant au fardeau fiscal des contribuables québécois, la FCCQ réclame depuis plusieurs années une réduction significative du niveau de taxes et d'impôts qui accablent particuliers et entreprises. La Fédération a aussi demandé au gouvernement de reconsidérer toute initiative budgétaire dont l'objectif serait de réduire l'aide et le soutien aux entreprises.

BUDGET 2004

La recherche d'un difficile équilibre budgétaire

La présidente de la FCCQ, madame Françoise Bertrand, déclarait le 30 mars 2004 que le budget 2004 impose des pressions importantes sur le gouvernement, s'il veut maintenir l'équilibre budgétaire pour les prochaines

années. Elle a souhaité voir des résultats probants sur trois fronts importants. La négociation avec le gouvernement fédéral au chapitre des transferts et du déséquilibre fiscal qui devra se traduire par un réel gain récurrent; les négociations du gouvernement avec les employés du secteur public ne devront pas se conclure par des coûts que les finances publiques ne peuvent absorber; finalement, la révision du rôle de l'État dans l'exercice de la réingénierie devra livrer un État repensé, adapté aux réalités économiques d'aujourd'hui et amener un niveau de dépenses qui soit à la hauteur de nos moyens. La FCCQ a déclaré appuyer le réexamen et la vente d'actifs amorcés pour la prochaine année ainsi que le recours à des partenariats public-privé.

Au chapitre du développement économique, la FCCQ a indiqué son appui au prolongement de cinq ans du remboursement des fonds locaux d'investissements, ainsi qu'à la création d'un fonds d'intervention économique régional, dans la foulée du Rapport Brunet. La Fédération s'est réjouie que le budget annonce la prolongation des crédits fiscaux pour les régions ressources, la Vallée de l'aluminium et la Gaspésie. Le gouvernement a su ainsi cibler certains réajustements nécessaires, particulièrement pour répondre aux régions ressources à la suite des coupures paramétriques faites lors de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'augmentation à un million de dollars de la déduction maximale de la taxe sur le capital comme mesure pour les PME représente une étape importante. Cependant, le gouvernement se doit de poursuivre la révision de la fiscalité des entreprises au cours des prochains exercices s'il souhaite améliorer la compétitivité du Québec.

RÈGLEMENTATION

ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRISE

LE JUGEMENT DUTIL

(L'affaire de la cimenterie Ciment Saint-Laurent à Beauport)

Les signes avant-coureurs d'un tremblement de terre économique

En 2003, la Cour supérieure du Québec se rangeait aux arguments des quelque 2 000 voisins de la cimenterie, qui intentèrent un recours collectif contre l'entreprise en raison des « inconvénients anormaux » occasionnés par les activités de l'usine. Suite à cela, l'entreprise fût condamnée à verser une indemnisation de 15 millions de dollars.

Et ce, sans égard au fait que cette entreprise a respecté les lois, investi massivement dans l'entretien et la modernisation de ses équipements et s'était installée à Beauport avant la grande majorité des résidents. Les conditions d'exploitation de la cimenterie ont été dictées par une loi spéciale, loi que l'entreprise respecta scrupuleusement, allant même au-delà de ses exigences, tout au long de la vie utile de sa cimenterie.

La Fédération des chambres de commerce du Québec, par la voix de sa présidente, Françoise Bertrand, et en accord avec plusieurs observateurs de la scène économique, a pris position dans l'affaire de la cimenterie Ciment Saint-Laurent à Beauport. La FCCQ considère que cette décision du tribunal, heureusement portée en appel, possède les signes avant-coureurs d'un tremblement de terre économique.

La FCCQ considère que la décision du tribunal est d'autant plus troublante que le jugement précise clairement que l'entreprise n'a commis aucune faute et qu'elle s'est toujours soucieuse de prendre les mesures les plus efficaces possibles pour assurer la protection de l'environnement. La Fédération estime que cette réponse est des plus inquiétantes pour toute la collectivité québécoise, au premier chef, les entreprises, dont l'existence même est remise en question par cette décision sans précédent.

RÈGLEMENTATION SUR LES NORMES D'AFFICHAGE DE LA LOI SUR LE TABAC

Encourager la reconnaissance officielle d'une initiative privée

La présidente de la Fédération des chambres de commerce du Québec, Mme Françoise Bertrand, écrivait au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Philippe Couillard, le 5 juillet 2004, pour dénoncer les modifications aux normes d'affichage de la *Loi sur le tabac*. En effet, le nouveau règlement sur les normes d'affichage relatives à la vente du tabac, auront pour conséquence de mettre en péril l'implantation au Québec de l'initiative du programme Opération carte d'identité, Zone scolaire, une initiative du secteur privé visant les mêmes objectifs.

La présidente a rappelé que « Ces initiatives privées donnent d'excellents résultats partout où elles ont été implantées à travers le pays, dont au Québec, dans la région du Saguenay. Au moment du lancement du programme Zone scolaire sur le territoire de Chicoutimi – Jonquière en septembre 2000, le taux de conformité des détaillants aux lois sur le tabac

interdisant la vente de produits du tabac aux mineurs se situait à 26 % seulement. Il s'agissait de l'une des pires performances au Québec. Quatre ans plus tard, ce taux de conformité, selon la firme *SES Research*, est passé à 79 % pour l'ensemble du territoire de la nouvelle ville de Saguenay. La situation a été totalement inversée en moins de quatre ans. Ces résultats parlent d'eux-mêmes. Faut-il étouffer une paille initiative ? »

Enfin, la FCCQ a aussi demandé le retrait de ce projet de règlement pour modifier les normes d'affichage touchant la *Loi sur le tabac* et de reconnaître les bienfaits du programme Zone scolaire par l'engagement du gouvernement dans un véritable partenariat public-privé étendu à l'ensemble du Québec de façon à mieux atteindre l'objectif commun visé, soit garder le tabac hors de la portée de nos jeunes.

RÉFORME DES SERVICES PUBLICS

MODERNISATION DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS ET PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Les grandes lignes du plan de modernisation de l'État québécois ont été révélées le 28 avril 2004 par la ministre du Conseil du Trésor au cours d'une allocution prononcée à Montréal. La Fédération des chambres de commerce du Québec considère que ces orientations sont de bon augure. La Fédération et ses 50 000 membres ont offert leur collaboration à toutes ces initiatives qui devraient contribuer à mieux soutenir les entreprises de toutes les régions du Québec.

Quatre grands thèmes sont au cœur du plan de modernisation : l'amélioration des façons de faire; l'allègement des structures; la réévaluation des programmes et le développement d'une politique de gestion des ressources humaines. Par ailleurs, la Fédération a salué les efforts du ministère du Développement économique et régional qui entend, à ce titre, regrouper en 10 ses 162 programmes et mesures d'aide aux entreprises. Également, au début octobre 2004, la Commission des finances publiques tiendra une consultation générale sur les partenariats public-privé ainsi que sur le projet de loi visant à créer l'Agence des partenariats public-privé. La Fédération compte bien participer activement au débat en y faisant valoir les avantages des partenariats public-privé pour l'État et pour l'ensemble de la collectivité, tout en définissant le contexte dans lequel ceux-ci doivent s'effectuer.

LE NOUVEAU MODÈLE D'AFFAIRES

Le positionnement de la FCCQ et sa volonté d'asseoir un réseau actif exigent de nouveaux moyens et des gestes plus efficaces. Le développement du plan d'action 2004-2008 dont le modèle d'affaires constitue un des piliers majeurs, est une des activités marquantes de la dernière année. Ce nouveau modèle d'affaires vient appuyer la planification stratégique, l'actualisation de la mission et de la vision de la Fédération et propose les grandes lignes d'un budget aligné sur la poursuite des objectifs.

Un sondage auprès des membres a été réalisé afin d'identifier et de valider certaines hypothèses de travail ainsi que de cerner les causes du déclin du nombre de membres. Un portrait mis à jour des besoins et des attentes des membres actuels et potentiels de la Fédération a été établi. Une tournée régionale a également confirmé que les chambres de commerce de toutes les régions appuient le renforcement d'une fédération forte et renouvelée.

Le nouveau modèle d'affaires s'appuie sur une vision économique et des partenariats plus explicites avec les membres affiliés que représentent les chambres, les membres corporatifs et les paliers gouvernementaux, par le biais :

- d'une stratégie client plus articulée;
- d'un soutien plus constant de notre action pour qu'elle soit à la fois locale, régionale et nationale;
- d'un programme d'accréditation pour les chambres locales basé sur des standards à développer afin d'être un acteur significatif dans les partenariats public-privé aux niveaux local et régional.

Ce modèle vise aussi à créer un meilleur équilibre entre les différents volets de revenus provenant des quatre bases de financement :

- la cotisation des membres affiliés;
- les membres corporatifs;
- les commandites et avantages commerciaux : Congrès, Mercuriades, programmes spéciaux, outils de communication;
- la gestion déléguée de programmes : Jeunesse Canada au travail, Efficacité énergétique, etc.

Le modèle de tarification a donc été révisé et une nouvelle grille tarifaire a été établie pour être mieux adaptées aux différentes réalités des membres. D'une part, pour les membres affiliés, l'augmentation

de la cotisation s'échelonne sur une période de deux ans, de façon à tenir compte de la capacité du réseau à soutenir cette nouvelle nomenclature tarifaire. D'autre part, pour les membres corporatifs, l'approche tarifaire mise en œuvre sera dorénavant basée sur une offre de services différenciée plutôt que sur la taille de l'entreprise. Les nouvelles tribunes Cercle des partenaires et Forum d'affaires permettront, par la participation des entreprises aux différents comités, d'enrichir de leur expertise les prises de position de la FCCQ.

Enfin, dans l'optique des autres volets de financement, la tourmente du scandale des commandites a créé une pression importante sur les revenus de la FCCQ, la forçant à réviser sa stratégie et à mettre en place une approche de consolidation musclée de ces apports financiers. La FCCQ a entrepris et poursuivra dans la prochaine année la négociation des ententes avec chacun des partenaires actuels afin d'adapter l'offre de services aux réalités du marché et de la FCCQ. Et ce, tant au niveau des avantages commerciaux que des programmes de gestion déléguée, tout en explorant les opportunités qui se présenteront.

Un portail, carrefour de l'information

La Fédération a opté en 2004 pour la mise en œuvre d'un portail. Ce portail de la FCCQ sera le cœur de ses activités de communication, de diffusion et de circulation de l'information. Outre ses fonctionnalités informationnelles, ce portail offrira aussi aux membres des fonctionnalités transactionnelles.

Servir les membres

Le modèle d'affaires nous permet de développer des contenus en s'appuyant sur le savoir des membres et d'offrir des services pertinents aux membres en alliance avec les chambres locales. Pour mieux servir ses membres, la FCCQ doit s'assurer que les contenus de ses prises de position incorporent et expriment les politiques d'action et les consensus de ses membres autour des enjeux macro-économiques. Ceci, tout en offrant des services segmentés et adaptés répondant précisément à leurs besoins.

LE CORRIDOR QUÉBEC – NEW YORK

L'IMPLICATION DE LA FCCQ DANS LES CORRIDORS DE COMMERCE

L'action de la FCCQ en matière de corridors de commerce vise à susciter l'émergence et l'essor de nouveaux partenariats avec les États-Unis et le Canada. Cette démarche s'inscrit dans un vaste mouvement de coopération économique Nord-Sud auquel participent toutes les régions transfrontalières canado-américaines d'est en ouest du continent. Ce sont les milieux d'affaires, via généralement les chambres de commerce, qui en ont été les initiateurs, en collaboration étroite avec les gouvernements.

La rencontre au sommet du premier ministre du Québec, Jean Charest, et du gouverneur de l'État de New York, Georges E. Pataki, fut le point culminant des activités 2004 du Corridor Québec – New York. La Fédération y annonça la composition du Comité des gouverneurs du conseil de coordination du Corridor Québec – New York, qui agira en qualité de parrain et de facilitateur pour la réalisation des initiatives privilégiées dans le plan d'action de la FCCQ. Madame Cynthia Carroll, vice-présidente principale, Alcan Inc., et présidente et chef de la direction, Alcan Métal Primaire, a accepté de présider cette instance dont le rôle consiste à définir les priorités, évaluer les progrès accomplis ainsi que diriger les activités des comités. Pour Mme Carroll : « Le gouvernement du Québec compte sur des gens comme nous pour faire preuve de leadership et l'une des meilleures façons d'atteindre cet objectif est de promouvoir les occasions qui existent de faire des bonnes affaires au Québec, et cela inclut évidemment les relations prometteuses que nous avons établies avec l'État de New York. »

Le conseil de coordination du Corridor Québec – New York a été mis en place. Les coprésidents sont : madame Cynthia Carroll, pour le Québec et monsieur Steve Kelso, pour l'État de New York. Le tableau des membres du Comité des gouverneurs détaille ci-après la composition des membres du conseil.

DE NOUVEAUX CORRIDORS

Par ailleurs, afin de rendre compte des besoins de nos entreprises, deux autres corridors seront progressivement mis en place : **Québec – Nouvelle-Angleterre – Maritimes** et **Québec – Ontario – Midwest**.

LES ACTIVITÉS

Le deuxième Sommet annuel sur la frontière a reçu un accueil favorable auprès de la communauté d'affaires québécoise et américaine. En effet, le 16 juin 2003, 275 personnes ont échangé avec les conférenciers invités sur la réglementation axée sur le bioterrorisme, l'implantation des programmes FAST et NEXUS au poste frontalier Lacolle – Champlain ainsi que sur l'étude des installations multimodales de la route I-87.

Le ministre des Transports du Québec, monsieur Yvon Marcoux, y a présenté les orientations et les axes d'intervention de son ministère. Également, l'ambassadeur des États-Unis au Canada, monsieur Paul Celluci, a expliqué la stratégie préconisée pour renforcer la sécurité au poste frontalier Lacolle – Champlain.

Lors du Rendez-vous technologique Québec – New York du 12 novembre 2003, plus de 150 personnes ont assisté à la signature de deux ententes de coopération ainsi qu'au lancement d'une nouvelle Chaire d'études québécoises à l'Université de Plattsburgh. La première entente conclue entre les entreprises NanoQuébec et *Albany Nanotech* vise à intensifier et favoriser la transmission des compétences et des connaissances entre les chercheurs, de façon à ce que le Corridor Québec – New York profite pleinement du développement des nanotechnologies.

La seconde entente vise à favoriser le développement d'un réseau de communication à fibre optique permettant la transmission des données à très haute vitesse entre le Québec et l'État de New York. Cette alliance implique la coopération du Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ), de l'*Adirondack-Champlain Community Network (ACCN)* ainsi que du *NYSERNet*, l'équivalent du RISQ pour l'ensemble de l'État de New York.

Le deuxième Sommet économique s'est déroulé le 13 mai 2004, coprésidé par le premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, et le gouverneur de l'État de New York, monsieur George E. Pataki. Ce Sommet conjoint, a été organisé par les gouvernements de l'État de New York et du Québec en collaboration avec la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la *Plattsburgh-North Country Chamber of Commerce (PNCCC)*. Cet événement réunissait plus de 400 participants issus des milieux d'affaires, gouvernemental, académique et de la recherche. Trois accords de coopération économique, scientifique et technologique y ont été signés.

La signature du premier accord par monsieur Robert L. King, chancelier de la *State University of New-York (SUNY)* et monsieur Michel Pigeon, recteur de l'Université Laval, vise à accroître la coopération académique et à stimuler la recherche pluridisciplinaire, entre autres, dans les domaines de la sécurité, de la photonique et du bioterrorisme.

La signature du second accord par monsieur William R. Gehring, Ph. D., recteur et vice-président des affaires académiques à la *SUNY Maritime* et au *New-York State Strategic Center for Port and Maritime Security*, monsieur Gaëtan Boivin, directeur de l'Institut maritime du Québec et monsieur Jacques Paquin, directeur général de Maritime Innovation, vise à accroître la recherche sur les questions de sécurité maritime et ce, des deux côtés de la frontière. L'on entend aussi promouvoir les échanges d'étudiants et de professeurs et développer des programmes conjoints d'études sur la sécurité maritime et les mesures d'urgence.

Finalement, la signature du troisième accord par monsieur Garry P. Hull, président de l'*Upstate Venture Association of New-York* (UVANY), et monsieur Claude Demers, président de l'Association de la recherche industrielle du Québec (ADRIQ), vise à élargir le bassin de capital de risque disponible pour le financement des entreprises technologiques.

Par ailleurs, les ateliers auront permis de faire le point sur les travaux et les réalisations en cours dans les domaines du transport, de l'énergie, du tourisme, des sciences et des technologies ainsi que sur les ententes développées dans le secteur de l'éducation.

TOURISME ET SPORT

Le secteur de l'activité touristique était aussi appelé à jouer un rôle actif au sein de l'organisation du Corridor Québec – New York. Le Comité tourisme, créé le 27 août 2003, est responsable du développement touristique transfrontalier (Lac Champlain – Rivière Richelieu – Montréal) ainsi que de l'organisation des activités sportives transfrontalières, incluant les événements sportifs internationaux et olympiques.

MEMBRES DU COMITÉ DES GOUVERNEURS

QUÉBEC

PRÉSIDENTE

Madame Cynthia Carroll
Vice-présidente principale
Alcan Inc. et
Présidente et chef de la direction
Alcan Métal Primaire



GOUVERNEURS

Monsieur Ronald Bilodeau
Vice-président, Affaires
gouvernementales
Chemin de fer Canadien Pacifique

Monsieur Jean Brassard
Vice-président du conseil
Groupe CGI

M^e Raymond Chrétien
Associé et conseiller stratégique
Fasken Martineau

M^e Sean Finn
Premier vice-président
Affaires publiques
Chef de la direction
Affaires juridiques et
Secrétaire général
CN

Madame Marie-Josée Nadeau
Vice-présidente exécutive
Affaires corporatives et
Secrétaire générale,
Hydro-Québec

Monsieur William Spurr
Président
Bombardier Transport, Amérique
du Nord

NEW YORK

PRÉSIDENT

Monsieur Steve Kelso
Directeur général, Frontière Est
du Canada
FedEx Trade Networks Transport
& Brokerage Inc.

GOUVERNEURS

Monsieur Mark Barie
Président
Crossborder Development
Corporation

Monsieur Herb Carpenter
Président
Northeast Group

Sénatrice Elizabeth O'C. Little
État de New York

Monsieur William Owen
Associé
Harris Beach LLP

Monsieur Trent Trahan
Chef de la direction
PrimeLink

LES MERCURIADES 2004

LES ENTREPRISES LES PLUS PERFORMANTES PROPULSÉES À L'AVANT-SCÈNE

Ils étaient plus de 800 entrepreneurs québécois à assister le 9 juin 2004 au Palais des congrès de Montréal au XXIV^e Gala Les Mercuriades. L'événement organisé par la Fédération des chambres de commerce du Québec a permis de souligner le succès d'une quarantaine d'entreprises finalistes.

Le Concours Les Mercuriades, symbole de l'excellence pour la communauté d'affaires du Québec, met en lumière depuis vingt-quatre ans les réussites, les innovations et l'évolution des chefs de file de l'économie québécoise. Les coprésidents du concours Les Mercuriades 2004, MM. Mathieu Bouchard et Robert Cloutier, respectivement premier vice-président et vice-président du conseil d'administration de la Fédération, ont clôturé le concours devant plus de mille personnes.

Sur les 300 entreprises ayant déposé leur projet de candidature, 42 entreprises se sont hissées au rang des finalistes, dont 14 au rang des lauréates. Les grands honneurs du titre « Entreprise de l'année » ont été décernés à Dalsa Semiconducteur pour la grande entreprise et à Poulies Maska pour la PME.

Dalsa est une entreprise manufacturière de solutions de saisie d'images et de télécommunications, appartenant à l'industrie de l'électronique. Dalsa a fait les manchettes de l'actualité internationale l'hiver dernier, lorsque le robot transmetteur des très belles images de la planète Mars a été identifié comme étant équipé de capteurs optiques fabriqués à son usine de Bromont. Quant à Poulies Maska inc., l'entreprise a obtenu des résultats remarquables dans le domaine des technologies combinées en développant de nouvelles plates-formes technologiques et des équipements innovateurs. Cette PME rayonne simultanément sur plusieurs marchés en Amérique du Nord, en Amérique Latine, en Europe et au Moyen-Orient.

Monsieur Guy Boulé, vice-président, Solution d'affaires, Marchés extérieurs grandes entreprises (secteur distribution et détail) de Bell Canada a décerné le Prix Spécial Bell à Prokit Structural, une entreprise qui effectue la conception, la fabrication et la livraison de produits de bois d'ingénierie destinés aux entrepreneurs en construction ainsi qu'aux centres de construction et de rénovation.

Toutes ces entreprises gagnantes ont bénéficié d'une visibilité accrue découlant de la couverture médiatique du concours et du gala diffusés sur les ondes de TVA – LCN et de CKAC Radiomédia et ce, sans compter la publicité associée au publiereportage du journal Les Affaires.

Le succès du concours ainsi que de la soirée de gala 2004 a été favorisé par la collaboration et le précieux apport financier de nos partenaires qui, en s'associant à ce prestigieux concours, encouragent le succès des entreprises québécoises. La Fédération des chambres de commerce du Québec les remercie pour leur générosité et leur fidèle appui.

VILLE DE L'ANNÉE

Pour une quatrième année consécutive, la Revue Commerce, en collaboration avec la FCCQ a couronné les trois villes de l'année.

La **Ville de Rivière-du-Loup** a remporté le **premier prix**.



Mme Diane Bérard, rédactrice en chef de la Revue Commerce; M. Jean D'Amour, maire de la ville de Rivière-du-Loup; M. Guy Tremblay, président du concours Ville de l'année 2004 et avocat chez Heenan Blaikie SRL.

Le **deuxième prix** a été décerné à la **Ville de Gatineau**.



Mme Diane Bérard, rédactrice en chef de la Revue Commerce; M. Yves Ducharme, maire de la ville de Gatineau; M. Guy Tremblay, président du concours Ville de l'année 2004 et avocat chez Heenan Blaikie SRL.

Enfin, le **troisième prix** à la **Ville de Terrebonne**.



Mme Diane Bérard, rédactrice en chef de la Revue Commerce; M. Jean-Marc Robitaille, maire de la ville de Terrebonne; M. Guy Tremblay, président du concours Ville de l'année et avocat chez Heenan Blaikie SRL.

Cinq autres villes se sont également distinguées pour leurs initiatives qui ont été saluées par un « **coup de chapeau** » :

Alma

L'entrepreneurship

Sainte-Agathe-des-Monts

Le développement économique

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Les finances

Laval

L'économie du savoir

Saint-Georges

L'environnement

MÉRITE PHILANTHROPIQUE

La soirée de gala permet aussi de reconnaître des entrepreneurs québécois qui se sont distingués par leur engagement communautaire au cours de la dernière année économique et qui ont contribué de façon unique au développement du Québec.

Cependant, le développement économique interpelle aussi la responsabilité sociale des entreprises. C'est pourquoi la FCCQ accorde la distinction du Mérite philanthropique à deux personnalités issues du milieu des affaires qui, par leur engagement personnel et social, ont contribué d'une manière exceptionnelle au rayonnement de la communauté québécoise.

Le 9 juin 2004, M^e André Tremblay, président du conseil d'administration de la Fédération des chambres de commerce du Québec, était fier de décerner le Prix du Mérite philanthropique 2004 à Mme Lucie et M. André Chagnon, pour leur apport à l'épanouissement de notre société.

La Fondation Lucie et André Chagnon constitue la plus importante fondation privée au Canada. Ses objectifs sont la lutte contre la pauvreté et la maladie, par une stratégie globale de prévention, axée sur l'amélioration de la santé physique, psychologique, spirituelle et sociale des individus, des familles et des communautés.



La Fondation Lucie et André Chagnon a remporté le MÉRITE PHILANTHROPIQUE. M^e André Tremblay, président du conseil de la Fédération des chambres de commerce du Québec et directeur général des Produits forestiers Saguenay; M. Michel Audet, ministre du Développement économique et régional et de la Recherche; Mme Lucie Chagnon et M. André Chagnon.

LES MERCURIADES 2004 LES LAURÉATS

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

PME
Manseau et Perron inc. (Rouyn-Noranda)
Grande entreprise
DALSA Semiconducteur (Bromont)
Les Supermarchés GP (Mont-Joli)

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

PME
Gosselin Express (Thetford Mines)
Grande entreprise
DESSAU SOPRIN (Gatineau)

ENTREPRENEURSHIP

Agence Maître Boucher Inc. (Châteauguay)

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Corporation minière Inmet-Division Troilus (Chibougamau)

INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Poulies Maska inc. (Sainte-Claire-de-Bellechasse)
TelcoBridges inc. (Boucherville)

MARCHÉS EXTÉRIEURS

PME
MODERCO INC. (Longueuil)
Grande entreprise
Technologies 20-20 Inc. (Laval)

NOUVEAU PROJET D'INVESTISSEMENT

NordTech Aérospatiale NTA (Sainte-Foy)

GESTION ET RELATION AVEC LA CLIENTÈLE

Auberge Le Baluchon (Saint-Paulin)

STRATÉGIE INTERNET

Laboratoire Bio-Médic de l'Est (Sept-Îles)

PRIX SPÉCIAL BELL

Prokit Structural inc. (Saint-Jean-sur-Richelieu)

ENTREPRISE DE L'ANNÉE

PME – Gagnant
Poulies Maska inc. (Sainte-Claire-de-Bellechasse)



M. Robert Cloutier, coprésident d'honneur des Mercuriades 2004, vice-président du bureau de direction de la FCCQ, président et chef de la direction, A. de la Chevrotière; M. Richard Côté, vice-président du bureau de direction de la FCCQ, vice-président – Entreprises commerciales, RBC Banque Royale; M. Yvon Fortier, président-directeur général, Poulies Maska inc.; M. Mathieu Bouchard, coprésident d'honneur des Mercuriades 2004, premier vice-président du bureau de direction de la FCCQ, vice-président, Affaires générales et environnementales, Alcan Métal Primaire, Alcan Inc.

PME – Finalistes
Agence Maître Boucher Inc. (Châteauguay)
Manseau et Perron inc. (Rouyn-Noranda)
MODERCO INC (Longueuil)

Grande entreprise – Gagnant
DALSA Semiconducteur (Bromont)



M^e André Tremblay, président du conseil de la FCCQ et directeur général des Produits forestiers Saguenay; M. René Vézina, rédacteur en chef, Journal Les Affaires; M. Ralph Brooks, président DALSA Semiconducteur; M. J. Roger Paquette, chef des services financiers, VIA Rail Canada.

Grande entreprise – Finalistes
Corporation minière Inmet-Division Troilus (Chibougamau)
Les Supermarchés GP (Mont-Joli)
NordTech Aérospatiale NTA (Sainte-Foy)
Technologies 20-20 Inc. (Laval)

LES MERCURIADES 2004 LE PALMARÈS DES ENTREPRISES FINALISTES

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

PME

Aliments de Santé Laurier (Sainte-Foy)
Les Pêcheries Gros-Cap inc. (Îles-de-la-Madeleine)
Manseau et Perron inc. (Rouyn-Noranda)

GRANDE ENTREPRISE

DALSA Semiconducteur (Bromont)
DINEC (Louiseville)
Les Supermarchés GP inc. (Mont-Joli)
ZOO de GRANBY & Parc aquatique Amazoo (Granby)

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

PME

Gosselin Express (Thetford Mines)
Nexans Canada inc. (Montréal)
Société du Centre des congrès de Québec (Québec)

Grande entreprise

La compagnie Abitibi-Consolidated du Canada, DIVISION KÉNOGAMI (Jonquière)
DESSAU SOPRIN (Gatineau)
MERCK FROSST CANADA (Kirkland)

ENTREPRENEURSHIP

Agence Maître Boucher Inc. (Châteauguay)
CaribbeanWay (Montréal)
Les Produits Zinda Canada Inc. (Candiac)
Pub le Caméléon (Victoriaville)

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Corporation minière Inmet-Division Troilus (Chibougamau)
Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation (Québec)
Les Restaurants Mikes Inc. (Montréal)
Prokit Structural inc. (Saint-Jean-sur-Richelieu)

GESTION ET RELATION AVEC LA CLIENTÈTE

Auberge Le Baluchon (Saint-Paulin)
Desjardins Groupe d'assurances générales (Lévis)
Technologies Nexlink Inc. (Montréal)

INNOVATION TECHNOLOGIQUE

AIR DATA inc. (Mont-Royal)
ART Recherches et Technologies Avancées Inc. (Saint-Laurent)
Poulies Maska inc. (Sainte-Claire-de-Bellechasse)
TelcoBridges inc. (Boucherville)
Vulcan Inc. (Brossard)

MARCHÉS EXTÉRIEURS

PME

MEI (Montréal)
MODERCO INC. (Boucherville)
Sarbakan (Québec)

Grande entreprise

CRC SOGEMA (Longueuil)
SFBC Anapharm (Québec)
Technologies 20-20 Inc. (Laval)

NOUVEAU PROJET D'INVESTISSEMENT

Groupe Tekdata (Brossard)
Imprimerie F.L. Chicoine (Saint-Germain-de-Grantham)
NordTech Aérospatiale NTA (Sainte-Foy)

STRATÉGIE INTERNET

Gestimed Inc. (Montréal)
Laboratoire Bio-Médic de l'Est (Sept-Îles)
Médiom Internet (Québec)
Réseau immobilier La Capitale (Laval)

PRIX SPÉCIAL BELL

Gestimed Inc. (Montréal)
Prokit Structural inc. (Saint-Jean-sur-Richelieu)
Technologies Nexlink Inc. (Montréal)

LES PUBLICATIONS

LETTRES OUVERTES

La présence des gens d'affaires est indispensable au développement économique des régions. Novembre 2003

L'article 45 du Code du travail et les syndicats. Une réaction démesurée allant à l'encontre des intérêts des Québécois. Décembre 2003

Cimenterie de ciment Saint-Laurent à Beauport. Un jugement qui devrait inquiéter toutes les entreprises québécoises. Avril 2004

La contribution des cégeps au développement socioéconomique des régions est une réussite. Juin 2004

Le milieu des affaires doit jouer son rôle de leader du développement régional. Juillet 2004

MÉMOIRES

Le maintien de l'équité salariale dans les entreprises de 50 salariés ou plus
Commentaires des associations patronales : Conseil du patronat du Québec, Conseil québécois du commerce de détail, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Fédération des chambres de commerce du Québec. Juillet 2003

Projet de Code de déontologie des lobbyistes (Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme). Septembre 2003

Éléments d'argumentaire sur l'article 45 du Code du travail présentés au ministre du Travail, M. Michel Després. Novembre 2003

Commentaires sur le projet de loi modifiant le Code du travail (Projet de loi 31). Novembre 2003

Commentaires sur les consultations prébudgétaires 2004-2005 du ministère des Finances du Québec. Janvier 2004

Mémoire présenté à la Commission des finances publiques dans le cadre de la consultation générale sur le rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque. Février 2004

Consultation sur l'avenir de l'enseignement collégial. Mai 2004

COMMUNIQUÉS

La Fédération des chambres appuie l'arrêt du projet GIREs. Septembre 2003

Développement économique et régional : la FCCQ se réjouit de la décentralisation mais est déçue de l'absence du milieu des affaires dans les modalités de gouvernance. Novembre 2003

Développement économique régional : la FCCQ espère l'inclusion des gens d'affaires dans les nouvelles structures de développement économique régional. Novembre 2003

Projet de loi sur la sous-traitance
Le retour d'un juste équilibre plutôt que la catastrophe appréhendée. Novembre 2003

Journée de perturbations syndicales : la Fédération des chambres de commerce du Québec estime que les perturbations du climat social nuisent à l'économie du Québec. Décembre 2003

La Fédération des chambres de commerce du Québec se réjouit de la volonté du ministre des Finances du Québec de maintenir le cap sur le déficit zéro. Décembre 2003

La FCCQ participe aux consultations prébudgétaires du ministère des Finances du Québec. Février 2004

La FCCQ participe à la consultation générale sur le rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque. Février 2004

Budget fédéral : un budget sous le signe de la prudence. Mars 2004

Québec / Budget 2004
Un équilibre périlleux. Mars 2004

La FCCQ participera à la consultation sur l'avenir des cégeps. Avril 2004

Modernisation de l'État québécois
Des grandes lignes prometteuses pour les entreprises du Québec. Avril 2004

Modernisation de l'État québécois
Un plan sérieux, prudent et porteur d'avenir pour la collectivité. Mai 2004

Corridor Québec – New York
Françoise Bertrand et Garry Douglas annoncent la création du Conseil de coordination du Corridor Québec – New York. Mai 2004

Corridor Québec – New York
Françoise Bertrand dévoile la composition du Comité des gouverneurs du corridor de commerce Québec – New York. Mai 2004

Parachèvement de l'autoroute 30
Un atout majeur pour l'économie du Québec. Mai 2004

Élections fédérales
La Fédération des chambres de commerce du Québec exige des engagements clairs de la part des candidats. Juin 2004

Élections fédérales
L'élection d'un nouveau gouvernement fédéral doit provoquer une nouvelle ère de collaboration avec les provinces. Juin 2004

Projet de centrale de production d'électricité
Au delà du Suroît : c'est le temps de définir une nouvelle politique énergétique au Québec. Juillet 2004

LE CONGRÈS ANNUEL 2003

L'AVENIR REPOSE SUR VOS ÉPAULES

C'est à Saguenay que se tenait, du 17 au 19 octobre, sous la présidence de M^e André Tremblay, le congrès annuel 2003 de la FCCQ « L'avenir repose sur vos épaules ». Les conférenciers invités à la première séance plénière ont sensibilisé les participants à l'importance de préparer la relève, tant pour les chambres de commerce que pour les entreprises. Quelques facteurs critiques de succès incontournables ont été identifiés : planification, vision, culture et valeurs de l'entreprise, engagement des dirigeants, réalisme, objectivité et écoute active. Des mots-clés significatifs parmi tant d'autres, pour les entreprises qui veulent mettre en place un plan de relève, projet de changement complexe, appelé à transformer de façon radicale la structure et les ressources humaines des organisations.

LE DÉCLIN DE LA MAIN-D'ŒUVRE, UNE RÉALITÉ À GÉRER...

La tendance est claire : la croissance démographique au Québec arrive à son terme et la population travaillante déclinera d'ici quelques années. Tous les secteurs de main-d'œuvre seront touchés, ce qui provoquera une baisse de l'emploi, de la production, de la richesse collective ainsi qu'une réduction des services offerts aux citoyens. Parmi les solutions évoquées pour atténuer les effets de la décroissance : retarder le départ pour la retraite et stimuler la natalité par des mesures incitatives. Des réalités d'actualité !

Les événements-chocs des dernières années ont ébranlé le fonctionnement de plusieurs entreprises ou associations. Dans ce contexte, l'atelier « La gouvernance et l'éthique en affaires » a fourni aux délégués du congrès des indicateurs et des paramètres aptes à répondre aux nouveaux standards exigés par les actionnaires, les banques ou les pouvoirs publics.

CONCOURS ANNUEL DES CHAMBRES DE COMMERCE

Le congrès de la FCCQ a permis d'honorer, selon la tradition annuelle, les bénévoles qui animent par leur enthousiasme les chambres de commerce locales.

Chambre de commerce de l'année 2003

Les finalistes :

Chambre de commerce du district Granby-Bromont
Chambre de commerce de Rivière-du-Loup
Chambre de commerce de Sherbrooke



La lauréate : Chambre de commerce de Sherbrooke

Mme Hélène Gravel, directrice générale et M. Maurice Quesnel, directeur général adjoint de la Chambre de commerce de Sherbrooke, sont entourés de M. Richard Belley, directeur de la succursale de Chicoutimi de la Banque de développement du Canada (à gauche) et de M^e André Tremblay, président du conseil de la Fédération des chambres de commerce du Québec (à droite).

Recrutement : Chambre de commerce de l'Amiante

M. Éric Labonté, directeur général de la Chambre de commerce de l'Amiante, reçoit le prix « Recrutement » remis par Mme Françoise Bertrand, présidente de la Fédération des chambres de commerce du Québec.



Administrateur de l'année : M. Lionel Sansfaçon

M. Mathieu Bouchard, premier vice-président de la Fédération des chambres de commerce du Québec remet le prix « Administrateur de l'année » à M. Lionel Sansfaçon, ex-président de la Chambre de commerce régionale Saguenay – Lac Saint-Jean

Hommage au bénévolat : M. Martial Drouin

Accompagné de sa conjointe, Mme Hélène Paquet, M. Martial Drouin, de la Chambre de commerce de Saint-Georges, reçoit le prix « Hommage au Bénévolat » de M^e Sean Finn, président du conseil sortant de charge de la Fédération des chambres de commerce du Québec.



LES PARTENARIATS

JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL

Depuis 1995, la Fédération des chambres de commerce du Québec gère pour le Québec le volet bilingue de ce programme d'emplois d'été initié par le ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada. Ce volet offre aux étudiants des niveaux collégial et universitaire l'opportunité d'acquérir d'une part de l'expérience reconnue dans des secteurs clés du marché de l'emploi et, d'autre part, de faire une transition efficace des études au marché du travail.

Cette année un projet pilote s'est rajouté au programme de base : Jeunesse Canada au travail orienté vers les carrières en français et en anglais. Ce nouveau projet vise à fournir aux jeunes diplômés de moins de 30 ans qui éprouvent de la difficulté à s'intégrer au marché du travail malgré leurs compétences ou leur niveau d'éducation, des opportunités de stages dans les entreprises en vue d'augmenter leur expérience.

La Fédération, soucieuse de se conformer aux priorités et aux orientations stratégiques du programme Jeunesse Canada au travail 2004, a choisi de cibler les secteurs d'activité affichant des pénuries de main-d'œuvre (santé, éducation, foresterie, etc.). Ceci, tout en respectant les deux axes établis par Patrimoine Canada, soit : les communautés de langue officielle minoritaire ainsi que la reconnaissance et la valorisation de la dualité linguistique.

La FCCQ a reçu 340 offres d'emplois d'été et a attribué 130 postes aux 94 employeurs ayant soumis des projets correspondants aux objectifs visés par le programme Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles (www.jct.gc.ca).

FORUM EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'Agence de l'efficacité énergétique a travaillé, en 2003-2004, au rayonnement de l'efficacité énergétique par le biais de diverses activités nationales et régionales, en collaboration avec l'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada, Hydro-Québec, Gaz Métro, la Fédération des chambres de commerce du Québec et les dix-huit (18) Forums efficacité énergétique. Ces forums, de solides relayeurs auprès des gens d'affaires et de l'ensemble de la population du Québec, ont collaboré, entre autres, à la Semaine de l'efficacité énergétique qui se déroulait du 3 au 7 novembre 2003, sous le thème « Soyons écoénergétiques : chaque geste compte ». Des dizaines d'activités spéciales ont été organisées dans les régions à l'intention des milieux d'affaires, en vue de promouvoir l'utilisation optimale des ressources énergétiques dans une perspective de développement durable, pour toutes les sources d'énergie, dans tous les secteurs d'activités, tant auprès des clientèles grand public que d'affaires. Parallèlement, les forums ont coordonné le concours national « Défi de l'EURE » dont l'objectif visait la sensibilisation des élèves du primaire à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Les jeunes devaient réaliser un dessin accompagné d'un court texte explicatif présentant les solutions qu'ils envisagent afin de diminuer le gaspillage de l'énergie et contrer le phénomène des changements climatiques. (Agence de l'efficacité énergétique : www.aee.gouv.qc.ca).

ISO-JEUNES

La FCCQ accorde la priorité à la création d'emplois pour les jeunes, convaincue que l'intégration des jeunes au marché du travail est une voie innovatrice pour les entreprises soucieuses d'assurer une relève dynamique et compétente. C'est pourquoi la FCCQ s'associe depuis les cinq dernières années au projet ISO-Jeunes.

ISO-Jeunes représente une solution pertinente pour relever les défis suscités par la mondialisation, les progrès technologiques et l'économie du savoir. Son objectif : faire connaître aux employeurs québécois les pratiques d'intégration des jeunes en entreprise et préparer la relève.

Sa façon d'agir se définit comme suit :

- I** = Innover dans des pratiques de gestion favorables aux jeunes
- S** = Sensibiliser les entreprises à la nécessité de préparer la relève
- O** = Oser faire confiance aux générations montantes

JEUNES AU DÉFI

Le 18 novembre 2003, lors de la remise des attestations de participation ISO-Jeunes, madame Françoise Bertrand, présidente de la Fédération des chambres de commerce du Québec, remettait aux gagnants du Concours Jeunes au défi les deux bourses de 4 000 \$ offertes par la Fondation Paul A. Fournier.

Jeunes au défi, un concours reconnaissant les actions innovatrices des jeunes en entreprise, s'inscrit dans le cadre d'un programme de mesures incitatives à l'innovation promu par le gouvernement du Canada (www.iso-jeunesyouth.qc.ca).



UNIBROUE : Debbie Savage, Frédéric Mercure et Josée Grandbois, tous trois ingénieurs chez Unibroue, ont réalisé un projet environnemental de réduction des charges polluantes.



DELSTAR : Gregory Peset, technicien chez Delstar inc. de Gestion Delom, a conçu un projet de modernisation d'une excitatrice à courant continu en une machine « brushless ». Ce projet novateur répond à la devise de l'entreprise : Réfléchir pour ne plus réparer!

LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

BUREAU DES GOUVERNEURS

M. Gaëtan Gagné

Président et chef de la direction
L'Entraide assurance-vie
Compagnie mutuelle
Montréal
Ex-président de la FCCQ 2000-2001

M. Jacques Girard

Consultant
Corporation Sun Média
Montréal
Ex-président de la FCCQ 1996-1997

M. Jean Houde

Président-directeur général
Investissement Québec
Montréal
Ex-président de la FCCQ 1999-2000

M. Jean Lambert

Président
Groupe Demeter Inc.
Sillery
Ex-président de la FCCQ 1989-1991

M^e Raynold Langlois

Avocat
Langlois Kronström Desjardins
Montréal
Ex-président de la FCCQ 1995-1996

M. Yvon Marcoux

Député de Vaudreuil
Vaudreuil-Dorion
Ex-président de la FCCQ 1992-1993

M^e Pierre Martin

Avocat
Cain Lamarre Casgrain Wells
Québec
Ex-président de la FCCQ 1997-1998

Mme Nycol Pageau-Goyette

Présidente et chef de la direction
Pageau-Goyette & associés limitée
Montréal
Ex-présidente de la FCCQ 1994-1995

M. Serge Saucier

Président du conseil
Raymond, Chabot, Grant, Thornton
Montréal
Ex-président de la FCCQ 1998-1999

M. Louis A. Tanguay

Vice-président du conseil
Bell Canada International
Montréal
Ex-président de la FCCQ 1993-1994

M^e Guy Tremblay

Avocat
Heenan Blaikie SRL
Montréal
Ex-président de la FCCQ 2001-2002

BUREAU DE DIRECTION 2003-2004

Président du conseil

M^e André Tremblay
Directeur général
Produits Forestiers Saguenay inc.
Laterrière

Président du conseil sortant de charge

M^e Sean Finn
Premier vice-président, Affaires publiques,
chef de la direction des Affaires juridiques
et secrétaire général
CN
Montréal

Présidente de la Chambre

Mme Françoise Bertrand
Présidente
Fédération des chambres de commerce
du Québec
Montréal

Premier vice-président

M. Mathieu Bouchard
Vice-président
Affaires générales et environnementales
Groupe Alcan métal primaire
Alcan Inc.
Montréal

Vice-président

M. Robert Cloutier
Président et chef de la direction
A. de la Chevrotière Ltée
Rouyn-Noranda

Vice-président

M. Richard Côté
Vice-président,
Entreprises commerciales – Québec
RBC Banque Royale
Montréal

Vice-présidente

Mme Hélène V. Gagnon
Directrice, Affaires publiques et
communications
Bombardier Transport,
Amérique du Nord
Saint-Bruno

Vice-président

M. André Grondines
Vice-président
Cap Gemini Ernst & Young Canada inc.
Montréal

Vice-président

M. Roch Dubé
Président et chef de la direction
Groupe Bell Nordiq
Montréal

Secrétaire-trésorier

M. Patrice Simard
Associé directeur de groupe, Bureaux du
Québec
Samson Bélair / Deloitte & Touche
Montréal

Membre

M. Maurice Charlebois
Vice-président exécutif, Ressources
humaines et services partagés
Hydro-Québec
Montréal

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2003-2004

DIVISIONS RÉGIONALES

BAS SAINT-LAURENT

M^e Yvan Bujold
Avocat
Cain Lamarre Casgrain Wells
Rimouski

CENTRE DU QUÉBEC

M. Denis Cardinal
Associé
Verrier, Paquin, Hébert, CA CMA
Bécancour

CHAUDIÈRE-APPALACHES

Mme Karine Veilleux
Comptable agréée
Raymond, Chabot, Grant, Thornton
Saint-Georges

ESTRIE

M. Louis-André Neault
Conseiller en marketing
Sherbrooke

GASPÉSIE – LES ÎLES

Mme Évelyne Dubé
Directrice
Ressourcerie du Rocher Percé
Pabos-Mills

LAVAL

Mme Guylaine Legault
Vice-présidente régionale – Laval/
Laurentides
Fédération des caisses Desjardins du
Québec
Laval

MONTRÉGIE

Mme Clarisse Viens
Présidente
Gestion Compétences Plus
Otterburn Park

SAGUENAY / LAC-SAINT-JEAN

M. Claude Cardinal
Comptable
Productions CLAC
Alma

GRANDES LOCALES

BOIS-FRANCS

M. Gratien Courtois
Président
Place 4213 inc.
Victoriaville

CENTRE-DE-LA-AURICIE

Mme Louise Trudel
Directrice générale
Collège Shawinigan
Shawinigan

CHÂTEAUGUAY

M. Denis Barbeau
Vice-président
La maison du lettrage inc./Enseignes Plus
Châteauguay

CHICOUTIMI

M. Jean-Marc Beaulieu
Directeur général
J.A. Raymond Beaulieu serrurier inc.
Chicoutimi

DRUMMOND

M^e Annie Durocher
Notaire
Lepage Lafond Durocher senc
Drummondville

EST DE L'ILE DE MONTRÉAL

Mme Diane Saint-Germain
Présidente
Distributeur Tapico Ltée
Montréal

GRANBY-BROMONT

M. Stéphane Lavigne
Comptable agréé
Samson Bélair/Deloitte & Touche
Granby

HAUT-RICHELIEU

M. Denis Dupont
Associé
Dupont Ford
Saint-Luc

JEUNE C. DE C. DE MONTRÉAL

M. Nicolas Savoie
Directeur
Sécor Conseils inc.
Montréal

JEUNE C. DE C. DU QUÉBEC

MÉTROPOLITAIN
M. Patrick Gosselin
Président
Gosselin Communication
Beauport

JEUNES GENS D'AFFAIRES DU QUÉBEC (REGROUPEMENT DES)

M^e Michael Douglas Kelley
Notaire et conseiller juridique
Jurisconseil PME Joliette/Lanaudière Inc.
Joliette

JONQUIÈRE

M^e Annie Aubin
Avocate
Gauthier Bédard, société d'avocats
Jonquière

LAC SAINT-JEAN EST

M. Claude Cardinal
Comptable
Alma

LAVAL

Mme Guylaine Legault
Vice-présidente régionale – Laval/
Laurentides
Fédération des caisses Desjardins
du Québec
Laval

LÉVIS

M. Michel Gagnon
Architecte associé
Gagnon, Letellier, Cyr, architectes
Québec

MANICOUAGAN

M. André Coulombe
Président
Groupe TVA inc.
Baie-Comeau

LES MASKOUTAINS

M^e Jean-Luc Couture
Avocat
Therrien Couture, Avocats
Saint-Hyacinthe

MONT-TREMBLANT

M. Serge Ouimette
Ingénieur
Groupe Ouimette Experts-Conseils
Mont-Tremblant

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

M. Jean Laurin
Président et chef de la direction
Devencore Ltée, courtier immobilier agréé
Montréal

QUEST-DE-L'ILE DE MONTRÉAL

M. Joseph Huza
Directeur, financement du commerce
extérieur
CIBC
Montréal

OUTAOUAIS

M. Martin Lacasse
Président-directeur général/Propriétaire
Rona L'entrepôt
Gatineau

QUÉBEC

M^e Patrick Simard
Avocat
Joli-Cœur, Lacasse, Geoffrion, Jetté,
Saint-Pierre
Sillery

RÉGIONALE DES ENTREPRENEURS DE QUÉBEC

M. Gilbert Samson
Directeur général
Caisse Desjardins de Sainte-Foy
Sainte-Foy

RIVE-SUD

M. Gilles Blier
Directeur associé
Groupe Conseil Genivar
Longueuil

RIVIÈRE-DU-LOUP

M. Étienne Charron
Conseiller en placements
BMO Nesbitt Burns
Rivière-du-Loup

RIVIÈRE-DU-NORD

M. Daniel Jarry
Président
Saint-Jérôme automobiles
Saint-Jérôme

ROUYN-NORANDA RÉGIONAL

M. Marcel Perreault
Directeur administrateur associé
Valeurs mobilières Desjardins
Rouyn-Noranda

SAINT-EUSTACHE

M. Michel Tremblay
Directeur aux services financiers
RBC Banque Royale
Saint-Eustache

SAINT-LAURENT

Mme Claudine Bouchard
Conseillère – Affaires publiques
Hydro-Québec
Montréal

SAINT-SAUVEUR

M. André Guillemette
Éditeur, directeur général
Journal La Vallée – Groupe
Transcontinental G.T.C. Ltée
Saint-Sauveur

SEPT-ÎLES

M. Denis Blouin
Directeur régional
Groupe Conseil Genivar
Sept-Îles

SHERBROOKOISE (de la région)

Mme Diane Gingras
Présidente
Oxybec Médical
Sherbrooke

SOREL-TRACY MÉTROPOLITAIN

M. Mario Boisvert
Directeur ventes et marketing
Électromoteur Richelieu inc.
Sorel-Tracy

TERREBONNE/LACHENAIE

M. Luc Tessier
Co-propriétaire
Shell – Les entreprises Malute inc.
Terrebonne

THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

M. Jean-Charles Gaudet
Vice-président
SopaNor inc.
Sainte-Thérèse

TROIS-RIVIÈRES

M. Pierre Gélinas
Vice-président Technologie du papier
GL & V Canada inc.
Trois-Rivières

VAL D'OR

M. Jacques Talbot
Directeur administratif
Cambior inc.
Val d'Or

VALLÉE DU RICHELIEU

M. André Drapeau
Propriétaire
Restaurant Osteria du Vieux Belœil inc.
Belœil

VALLEYFIELD

Mme Lyse Lemieux
Conseillère en placements
Valeurs mobilières Desjardins
Salaberry-de-Valleyfield

REPRÉSENTANTS DES SECTEURS ÉCONOMIQUES

BIOTECHNOLOGIE ET PHARMACEUTIQUE

M. Michel Lamontagne
Consultant
Verdun

COMMERCE DE DÉTAIL

M. Alain Picard
Vice-président, ressources humaines
Métro Inc.
Montréal

COMMUNICATIONS

M. John Parisella
Président
BCP Limitée
Montréal

COOPÉRATIVES ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Yves Morency
Secrétaire, Relations gouvernementales
Fédération des caisses Desjardins du
Québec
Lévis

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

M. Gaëtan Boucher
Président-directeur général
Fédération des Cégeps
Montréal

ÉNERGIE

M. Pierre Desrochers
Directeur, Affaires publiques et
corporatives – Québec et Atlantique
Planification générale et communications
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée
Anjou

FORMATION EN ENTREPRISE

M. Yves Trépanier
Vice-président
Groupe Conseil Aon inc.
Montréal

HÔTELLERIE ET TOURISME

M. Michel Rheault
Directeur général
Corporation de l'industrie touristique
du Québec
Montréal

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

M. Luc Bachand
Premier directeur général
BMO Nesbitt Burns
Montréal

SERVICES COMPTABLES

M. Claude Gauvin, FCA
Associé
Raymond Chabot Grant Thornton
Québec

FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC COMITÉS DE RÉFLEXION 2003- 2004

ACCREDITATION

M. André Grondines
Vice-président
Cap Gemini Ernst & Young Canada inc.
Montréal

ACTION RÉGIONS-RESSOURCES ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Robert Cloutier
Président et chef de la direction
A. de la Chevrotière Ltée
Rouyn-Noranda

AVENIR DES CÉGEPS

M. Yves Trépanier
Vice-président
Groupe Conseil Aon inc.
Montréal

CAPITAL DE RISQUE

M^e André Tremblay
Directeur général
Produits Forestiers Saguenay inc.
Laterrière
et
M. Michel Lamontagne
Consultant
Biotechnologie et pharmaceutique
Verdun

CONGRÈS 2004

M. Mathieu Bouchard
Vice-président, Affaires générales et
environnementales
Alcan Métal Primaire
Alcan Inc.
Montréal

CORRIDOR QUÉBEC – NEW YORK

Mme Denise Nepveu
Directrice des communications et affaires
corporatives
Chemin de fer Canadien Pacifique
Montréal

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

M^e André Tremblay
Directeur général
Produits Forestiers Saguenay inc.
Laterrière

ÉDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET RESSOURCES HUMAINES

Mme Hélène V. Gagnon
Directrice, Affaires publiques et
communications
Bombardier Transport, Amérique du Nord
Saint-Bruno

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

M. Denis Desbiens
Vice-président Québec et
Directeur général, Secteurs Voyages et
Transports
IBM Canada Ltée
Montréal

TRANSPORT

Mme Denyse Nepveu
Directrice des communications et affaires
corporatives
Chemin de fer Canadien Pacifique
Montréal

ÉNERGIE

M. Pierre Desrochers
Directeur, Affaires publiques et corporatives
– Québec et Atlantique
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée
Anjou

FINANCES PUBLIQUES ET FISCALITÉ

M. Luc Bachand
Premier directeur général
BMO Nesbitt Burns
Montréal

GOVERNANCE DES ENTREPRISES

M^e Sean Finn
Premier vice-président
Chef de la direction des Affaires juridiques
et secrétaire général
Canadien National
Montréal

LOI 34

M^e André Tremblay
Directeur général
Produits Forestiers Saguenay inc.
La Baie

MERCURIADES 2004

M. Mathieu Bouchard
Vice-président, Affaires générales et
environnementales
Alcan Métal Primaire
Alcan Inc.
Montréal
et
M. Robert Cloutier
Président et chef de la direction
A. de la Chevrotière Ltée
Rouyn-Noranda

RELATIONS DE TRAVAIL

M^e André Tremblay
Directeur général
Produits Forestiers Saguenay inc.
Laterrière

TOURISME

M. Michel Rheault
Directeur général
Corporation de l'industrie touristique
du Québec
Montréal

RECRUTEMENT ET FINANCEMENT

M. Patrice Simard
Associé directeur de groupe,
Bureaux du Québec
Samson Bélair / Deloitte & Touche
Montréal
et
M. Richard Côté
Vice-président, entreprises commerciales
– Québec
RBC Banque Royale
Montréal

PERSONNEL DE LA FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC

DIRECTION GÉNÉRALE

Françoise Bertrand

Présidente-directrice générale

Steeves Demers

Économiste

Diane Dubord

Directrice de projets

DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES ET DES SOCIÉTÉS MEMBRES

Susan Barthe

Vice-présidente, Développement des affaires

Jean-Louis Nadeau

Conseiller, Développement des affaires

Richard Desrosiers

Délégué des comptes majeurs

Isabelle Lemay

Adjointe aux événements spéciaux

COMMUNICATIONS

Louis-Alexandre Lacoste

Directeur des communications

Chantal Nault

Adjointe aux communications

MEMBRES AFFILIÉS

Marguerite Saubat

Directrice

Charline Lessieux

Adjointe

ADMINISTRATION

Anne-Marie Plante

Contrôleuse

SERVICES PROFESSIONNELS

- Un site Internet (www.fccq.ca) donnant accès à une multitude d'informations utiles aux gens d'affaires. Également, les entreprises membres qui ont un site Internet bénéficient d'un hyperlien gratuit dans le répertoire en ligne.
- Des analyses exposant la position de la Fédération sur les dossiers d'actualité.
- La Lettre de la présidente publiée plusieurs fois par année.
- Le bulletin FCCQ Express publié selon l'actualité.
- Le bulletin L'Exclusif publié deux fois par année sur les sujets reliés à l'actualité économique.
- Un répertoire des sociétés membres et des chambres de commerce affiliées.
- Un congrès annuel qui représente l'occasion de traiter des sujets d'actualité économique.
- Les Mercuriades : un concours qui reconnaît l'entrepreneuriat québécois.
- La fiche juridique publiée mensuellement et traitant de sujets pertinents pour les entreprises.
- Un service d'assermentation pour certificats d'origine, nécessaires à l'exportation.
- Une mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail.
- Le bulletin Québec – New York en bref publié deux fois par année.

AVANTAGES COMMERCIAUX

ESSO

Rabais de 3,5 % ou 0,025 \$ du litre sur les achats de carburant, moyennant un minimum de 1 500 \$ d'achats par année.

SHELL

Rabais de 0,02 \$ du litre sur les achats de carburant, moyennant un minimum de 150 \$ d'achats par mois.

MASTERCARD / BANQUE NATIONALE

Taux préférentiel de 1,80 % ou 2,50 % selon le mode de dépôt (électronique ou manuel).

VISA / TORONTO-DOMINION

Taux préférentiel pour les dépôts électroniques de 1,75 % pour les achats de 500 000 \$ et plus ou 1,80 % pour les achats de 500 000 \$ et moins et 2,50 % pour les dépôts manuels.

TÉLÉCONFÉRENCE BELL

Réduction de 60 % sur les services Téléconférence et Vidéoconférence de Bell.

BELL MOBILITÉ

Offre spéciale exclusive sur les forfaits mensuels Bell Mobilité.

AVIS

Réduction de 20 % à 30 % par jour sur la location de voiture.

LOCATION PARK AVENUE

Les sociétés membres et tous leurs employés bénéficient du « Choix Total » de marques, de modèles et d'options, ainsi que des plans avantageux de location à long terme. Kilométrage illimité.

LA CAPITALE, ASSURANCES GÉNÉRALES INC.

Les Sociétés membres et tous leurs employés réguliers bénéficient de réductions additionnelles de 5 % à 10 % sur les primes : auto, habitation (résidentiel et commercial) et assurance voyage.

MICHEL RHÉAUME & ASSOCIÉS

Des tarifs exclusifs d'assurance collective : ass.-médicaments, ass.-vie, ass. accident-maladie, ass. de frais généraux, ass. employeur-employés, ass. soins dentaires, etc.

RÉSEAU C.L.I.C.

Des rabais substantiels sur des cours de langues sont offerts aux employés des sociétés membres sur tout le territoire québécois.

REVUE COMMERCE

La revue Commerce est distribuée mensuellement, gratuitement, à tous nos membres.

Ces avantages ont été négociés par la Fédération des chambres de commerce du Québec. Ils représentent, pour un grand nombre de nos sociétés membres, une valeur ajoutée à leur cotisation, et sont assujettis à certaines conditions d'admissibilité.



FÉDÉRATION DES CHAMBRES
DE COMMERCE DU QUÉBEC

555, boulevard René-Lévesque Ouest
19^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1B1
www.fccq.ca